



ACTEUR PRAP 2S

Prévention des risques liés à l'activité physique

Public concerné Tout personnel ayant une activité physique à son poste de travail, titulaire du certificat PRAP 2S, délivré par le réseau CARSAT/INRS	Objectifs <ul style="list-style-type: none">→ Consolider sa capacité à se situer en tant qu'acteur PRAP dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise→ Consolider sa capacité à observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues→ Consolider sa capacité à participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention→ Prolonger la validité du certificat d'acteur PRAP de 24 mois	
Méthodes pédagogiques <ul style="list-style-type: none">→ Apports théoriques→ Echanges d'expérience→ Exercices pratiques (observations, analyses, propositions d'amélioration à partir de grille de recherche)	Documents remis <ul style="list-style-type: none">→ Aide-mémoire Acteur PRAP INRS ED 7201→ Prévention des risques liés aux manutentions des personnes dans les secteurs sanitaires et social INRS ED 7202 Evaluation des stagiaires <ul style="list-style-type: none">→ Grille certificative individuelle du référentiel INRS Validité du certificat acteur PRAP 2S : 24 mois	Renseignements pratiques <ul style="list-style-type: none">→ Conforme au programme et document de référence INRS→ Durée : 7h→ Effectifs : 12 stagiaires maximum→ Matériel : mise à disposition d'une salle avec tableau blanc ou tableau papier, avec possibilité de vidéo-projection→ Matériel pédagogique spécifique : 1 lit médicalisé pour 4 stagiaires, 1 fauteuil roulant à accoudoirs escamotables pour 4 stagiaires et tout matériel de transfert utilisé par les stagiaires dans le cadre de leur activité (disque pivotement, draps de glisse...), lève-personne, verticalisateur...

Programme

- ⇒ Présentation de la formation-action MAC PRAP, dans la démarche de prévention de l'entreprise, et des conditions de certification

Retour d'expérience des stagiaires – Analyse des points forts / points faibles de la démarche PRAP mise en œuvre

Actualisation des compétences de l'acteur PRAP :

- ⇒ les changements du référentiel
- ⇒ Rappel concernant les notions importantes en prévention (en fonction des besoins identifiés par le formateur ou les stagiaires pendant le retour d'expérience, certains de ces points seront abordés)
 - La réglementation applicable et les Principes Généraux de Prévention
 - Les différents acteurs de la prévention
 - Le fonctionnement du corps humain et les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, leur impact sur la santé
 - Les facteurs de risque : biomécaniques, psychosociaux et individuels

Echanges de pratiques

- ⇒ La description de son activité et repérage des situations à risque liés à l'activité physique
- ⇒ Identification des risques potentiels et des causes d'exposition
- ⇒ Recherche des pistes d'amélioration des conditions de travail, à partir des causes identifiées en prenant en compte les Principes généraux de prévention
- ⇒ Principes d'aide à la manutention des personnes dans les situations professionnelles : évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée, règles à respecter dans leur mise en œuvre, déplacements naturels de la personne
- ⇒ Mise en pratique des principes avec le matériel : lit médicalisé, fauteuil, soulève-personne, disques...

Evaluations certificatives et Bilan de la formation